

Fiez, le 21.11.2011

Préavis de la Municipalité no 09/2011

Séance du Conseil Général du 15 décembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2012 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2011

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par direction,

| | |
|--|------------------|
| les charges sont estimées à | frs. 1'489'166.- |
| les produits sont estimés à | frs. 1'484'585.- |
| | <hr/> |
| ce qui laisse apparaître un déficit de | frs. 4'581.- |
| | <hr/> <hr/> |

Remarques générales

Le budget 2012 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la nouvelle péréquation canton/communes.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2012 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et de la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale, les coûts de transports ainsi que de la participation à la réforme policière dont la bascule d'impôts de 2 points n'en compense pas le coût.

Concernant les charges spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

- | | |
|--|---|
| 110.311.00 | Un montant de frs. 3000.- a été porté au budget pour le renouvellement des ordinateurs. |
| 210.400.01/02 210.401.01/02/03 | Le calcul des impôts revenu/fortune ainsi que ceux des personnes morales tient compte de la bascule, soit du nouveau taux d'imposition fixé à 69. Le calcul est effectué selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts. |
| 210.404.00 210.405.00 210.441.00 | Les revenus dus aux droits de mutation, aux impôts sur les successions et aux gains immobiliers étant aléatoires, aucun chiffre n'a été porté au budget |
| 220.352.00/452.0/01 | Nous retrouvons les chiffres de la nouvelle péréquation : nous constatons que nous sommes bénéficiaires d'environ frs. 10'000.-, mais ces chiffres donnés par le canton peuvent varier passablement lors de la facture finale. |
| 352.314.00 | Des travaux de réfection dans l'appartement de M. et Mme Borloz sont nécessaires. Il est également prévu de changer les fenêtres du bâtiment, pour une meilleure isolation. |
| 355.314.01 | Les vestiaires des petites classes doivent être modifiés car il s'avère qu'ils sont trop petits. |

| | |
|------------|--|
| 355.322.00 | Le taux de la 3 ^{ème} avance à terme de frs. 1'000'000.-, était bloqué à 3,14 % jusqu'en septembre 2011. Depuis nous négocions des avances à court terme (1 à 3 mois) dont les taux varient entre 0,5 et 1 % actuellement. Nous économisons ainsi un montant important sur les intérêts du collège. |
| 451.318.00 | L'étude pour l'assainissement des dolines a été effectuée en 2010. L'évacuation des déchets se fera en 2012. |
| 580.311.00 | Remplacement des amplificateurs et des coupes pour la cène. |
| 580.314.00 | Des travaux sont prévus à l'église soit peinture intérieure du clocher, Réfection des escaliers, réparation des marteaux des cloches, travaux qui seront effectués sur 2 ans (frs. 12'000.- seront également portés au budget 2013). |
| 580.314.00 | |
| 610.352.00 | Nous trouvons ici le chiffre donné par le canton pour notre participation à la police cantonale. |
| 650 | Nous n'avons pas tenu compte des éventuels frais supplémentaires qu'engendrerait la création de l'association régionale, étant donné qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que les négociations n'ont pas encore abouti. |

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2012 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2012 est adopté tel que présenté, soit :

| | |
|---------------------|------------------|
| Charges | frs. 1'489'166.- |
| Produits | frs. 1'484'585.- |
| | ----- |
| Excédent de charges | frs. 4'581.- |
| | ===== |

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

D. Fardel

La Secrétaire

M. Jeanneret

